

Charte du budget participatif

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF DU VIGAN ?

Le budget participatif du Vigan est un nouveau dispositif permettant à tous les Viganais d'utiliser une partie du budget d'investissement de la Ville pour le financement de projets portés par des habitants. Ce budget participatif permet la réalisation de projets destinés à améliorer le cadre de vie, à favoriser le vivre-ensemble et à faire grandir les démarches collectives. Après examen par le comité de suivi, les projets proposés seront soumis à un vote des habitants qui déterminera les projets qui seront financés et réalisés par la Ville.

QUELS SONT LES OBJECTIFS VISÉS PAR CE BUDGET PARTICIPATIF ?

- Permettre aux Viganais d'élaborer des projets citoyens qui feront partie du budget de la municipalité et donc d'être décisionnaires d'un certain nombre de projets ;
- Permettre aux citoyens de s'approprier les contraintes rencontrées par la municipalité en matière de finances locales ;
- Offrir la possibilité aux Viganais d'élaborer collectivement un projet.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Chaque habitant ou tout usager de la ville, sans discrimination d'âge, de nationalité, peut déposer un projet. Chaque proposition peut être déposée à titre individuel, collectif ou associatif.

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE SUIVI ?

Le comité de suivi est composé des 9 membres permanents de la commission démocratie participative, de trois citoyens volontaires et de trois citoyens tirés au sort parmi les habitants du Vigan majeurs, accompagné par deux employés de la commune. Il examine la recevabilité de chaque projet et accompagne l'ensemble du processus du budget participatif. Il est habilité à intervenir en cas de contestation (recevabilité, vote, résultats ...) pour expliquer les choix et décisions prises, notamment en cas de rejet d'un projet.

QUAND ? OÙ ? COMMENT ?

ETAPE 1 . DÉPÔT DES PROJETS du 14 Avril au 4 Juin 2021

Chaque Viganais ou groupes de Viganais peut avoir une idée et la soumettre pour déposer un ou des projets pour la ville. Le comité de suivi accompagne et aide tout porteur d'idées à formaliser son projet si besoin, en prenant rendez-vous avec l' élu concerné, ou lors des permanences organisées au foyer Albouy.

Les projets sont ensuite déposés en Mairie soit à l'accueil, soit lors d'un rendez-vous avec l' élu en charge de la participation, ou lors des permanences de la commission.

ÉTAPE 2 . ÉTUDE DE RECEVABILITÉ.

Le comité de suivi étudie la recevabilité de chaque projet selon les critères suivants :

- Le projet doit relever de la compétence de la Ville du Vigan.
- Le projet doit être d'intérêt général et favoriser le vivre-ensemble.
- Le projet doit s'inscrire dans les politiques de développement durable, de vivre-ensemble et de cohésion sociale développées par la Ville.
- Le projet ne doit pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.
- Le projet doit concerner des dépenses d'investissement.
- Ne pas être cumulé avec d'autres formes de subventions

Des coûts de fonctionnement peuvent être prévus pour assurer l'entretien a minima des projets retenus. Des coûts de fonctionnement plus importants peuvent cependant être acceptés si une association porteuse du projet en assure les frais.

- Le projet doit être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable.
- Le projet ne doit pas être relatif à l'entretien normal et régulier d'un espace ou équipement public.
- Le porteur de projet ne peut pas être prestataire de sa mise en œuvre totale ou partielle (conflit d'intérêt).
- Le projet doit être cohérent et compatible avec les projets en cours sur le quartier ou sur la Ville.
- Le projet ne doit pas nécessiter d'acquisition de terrain ou de local par la Ville.
- Le projet ne peut pas avoir un coût supérieur à 30 000€.

Le projet doit s'inscrire dans les domaines suivants :

- Espaces verts, nature en ville, biodiversité,
- Mobilité,
- Maîtrise et production d'énergie,
- Aménagement des espaces publics, mobilier urbain, valorisation du patrimoine,
- Citoyenneté, innovation sociale ou numérique,
- Santé, solidarité,
- Éducation, jeunesse,
- Culture, loisirs.

Lors de cette phase d'étude de recevabilité, le comité de suivi peut faire le lien entre plusieurs porteurs de projets dont les idées sont proches.

ÉTAPE 3 . ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET CHIFFRAGE DES PROJETS

Les services municipaux compétents étudient la faisabilité technique et financière des projets déclarés recevables par le comité de suivi, ils déterminent également un calendrier prévisionnel de réalisation. Chaque projet déclaré faisable pourra ainsi être soumis au vote lors de l'étape suivante.

ÉTAPE 4 . PRÉSENTATION PUBLICATION DES PROJETS (À PARTIR DU 14 JUIN 2021)

Les projets soumis au vote sont publiés en ligne et affichés en mairie avec une courte présentation et un chiffrage estimatif. Cette présentation comprend :

- Le nom du projet
- Le nom du ou des porteurs de projet
- Une description succincte du projet
- Sa localisation
- Le coût estimé
- Un calendrier prévisionnel de réalisation.

ÉTAPE 5 . VOTE ET SÉLECTION DES PROJETS du 14 Juin au 2 Juillet.

Chaque habitant du Vigan, sans discrimination d'âge ni de nationalité, peut voter. Une urne sera installée dans le hall d'accueil de la mairie pendant toute la période de vote, une autre sera présente lors des réunions prévues au foyer Albouy. Le votant devra être muni d'un justificatif de domicile.

ÉTAPE 6 . DÉPOUILLEMENT DES VOTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS (JUILLET 2021)

Les projets remportant le plus grand nombre de voix seront retenus, dans la limite du montant global alloué. Le maire annonce officiellement les projets lauréats lors d'une initiative organisée en septembre.

ÉTAPE 7 . RÉALISATION DES PROJETS RETENUS (À PARTIR DE L'AUTOMNE 2021)

Les porteurs de projets retenus sont associés à leur mise en œuvre. A l'automne 2021, les projets retenus commencent à être réalisés. La réalisation peut se poursuivre en 2022, voire au-delà, notamment en fonction des contraintes techniques de certains projets. Les porteurs de projets et l'ensemble des Viganais sont tenus informés de l'avancée des différents projets, notamment via le site internet de la ville.